

Rapport semi-annuel décembre 2014 : environnement économique et financier

États-Unis

Aux États-Unis, au troisième trimestre 2014, les indicateurs d'activité ISM n'ont cessé de s'améliorer pour s'établir, en moyenne, à 57,6 et 59 respectivement pour les secteurs manufacturiers et des services. La confiance des consommateurs a augmenté. L'inflation, toujours légèrement en-dessous de 2 %, n'était pas une source de crainte. Dans cet environnement, la Réserve fédérale a confirmé le rythme de ralentissement de ses achats lors de ses réunions des 29-30 juillet et 16-17 septembre.

Même si, début juillet et fin septembre, **la Bourse** était autour de 1975 points et les taux à 10 ans autour de 2,5 %, ces actifs ont connu une forte volatilité. Le S&P 500 est passé par 1910 points début août, pour ensuite s'envoler vers 2011 points mi-septembre.

Quant aux taux, ils ont baissé vers 2,3 % dans la seconde moitié du mois d'août en réaction aux développements en Ukraine et au Moyen-Orient. Au cours des quinze premiers jours d'octobre, tant la Bourse que les taux d'intérêt ont été secoués par une vague d'aversion au risque. En effet, des chiffres économiques moins bons tant en Allemagne (commandes de biens d'équipement, production industrielle) qu'aux États-Unis (ventes au détail), une croissance plus faible en Europe émergente, des doutes sur la Chine, des craintes sur l'évolution de la maladie Ebola et les mouvements à la tête du fond PIMCO, ont mené temporairement le S&P 500 à 1820 points et les taux à 10 ans à 1,82 %.

Toutefois, très rapidement, des membres de la Fed sont intervenus pour rappeler que la Réserve fédérale prendrait le temps nécessaire avant de commencer à relever ses taux d'intérêt. La publication dans les jours suivants de chiffres économiques meilleurs ont permis à la Bourse de rebondir pour clôturer le mois de novembre vers 2070 points, soit 4,8 % plus haut que fin septembre.

En revanche, **le marché obligataire** est demeuré plus attentiste. Alors que le prix du pétrole diminuait légèrement mais continuellement depuis le début du troisième trimestre - passant de 105 à 91 dollar le baril - la baisse connaissait une première phase d'accélération en octobre (passant de 90 à 80 dollar), suivie, assez rapidement mi-novembre, par un nouveau mouvement de repli qui perdura jusqu'à la fin de l'année. Le prix du pétrole a baissé de 80 à 55 dollar le baril. Ce mouvement a poussé les taux à long terme à la baisse, d'autant que l'inquiétude croissait sur l'économie russe, avec l'effondrement du rouble face au dollar, passant de 50 à presque 80 rouble pour un dollar. Au total, l'année s'est terminée sur un niveau de 2059 pour le S&P500 et de 2,17 % pour les taux d'intérêt à 10 ans.

Zone euro

Dans la zone euro, au troisième trimestre, partiellement à cause de la plus grande sensibilité de l'activité européenne au conflit ukrainien, les indicateurs d'activité PMI se sont dégradés pour s'établir, en moyenne, à 50,9 et 53,2 respectivement pour les secteurs manufacturiers et des services. La confiance des consommateurs s'est détériorée.

La faiblesse de l'inflation restait une source de crainte. Elle était inférieure ou égale à 0,5 % depuis le mois de mai. Dans cet environnement, début septembre, la BCE a baissé à nouveau de dix points de base (à 0,05 %) son taux de refinancement et porté le taux de la facilité marginale de dépôt à -0,2 %. Fin septembre, la Bourse a perdu 2 % sur le trimestre et les taux à long terme allemands ont perdu 35 points de base à 0,90 %.

Au quatrième trimestre, la zone euro était entraînée dans la tourmente. Alors que la dynamique des taux d'intérêt à 10 ans était assez semblable entre les deux zones sur le trimestre, la Bourse américaine a gagné 4,4 %, alors que la zone euro a perdu 0,3 %. Cette différence s'explique par la proximité de la Russie pour la zone euro, par la croissance du troisième trimestre qui s'établissait à 0,6 % dans la zone euro contre 5,0 % aux États-Unis, par un taux de chômage de 11,5 % contre 5,8 % et une inflation en novembre à 0,3 % contre 1,3 %. Ceci permet de comprendre pourquoi le taux d'intérêt à 10 ans allemand a terminé l'année, plus bas, à 0,54 %.

Les indices européens d'actions (MSCI Europe, eurostoxx50...) ont progressé en 2014 et le taux à 10 ans a baissé dans les pays de la Zone euro.

La Bourse américaine a clôturé l'année en hausse et le taux à dix ans a baissé.

Politique d'investissement

→ Le compartiment **Bach** correspond à un profil de risque défensif. Ce portefeuille bien diversifié investit, en cas de vision neutre du gestionnaire sur l'évolution future des marchés d'actions et d'obligations, principalement en obligations et accessoirement en actions (70/30). La répartition entre actions et obligations peut varier en fonction des perspectives des marchés financiers. En outre, les variations de cours du compartiment peuvent également être limitées en prenant temporairement des positions en cash au sein du portefeuille.

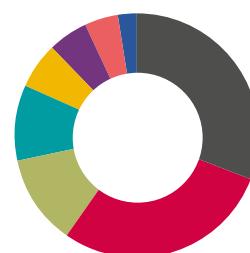
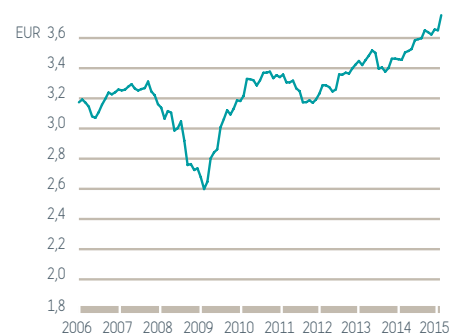
→ Le compartiment **Bartok** correspond à un profil de risque relativement élevé et vise la croissance à moyen terme. Ce portefeuille bien diversifié investit, en cas de vision neutre du gestionnaire sur l'évolution future des marchés d'actions et d'obligations, de manière égale entre obligations et actions (50/50). Il s'agit d'un portefeuille structuré de manière équilibrée et diversifiée. La répartition entre actions et obligations peut varier en fonction des perspectives des marchés financiers. En outre, les variations de cours du compartiment peuvent également être limitées en prenant temporairement des positions en cash au sein du portefeuille.

→ Le compartiment **Beethoven** correspond à un profil de risque élevé et vise la croissance à moyen et long terme. Ce portefeuille investit, en cas de vision neutre du gestionnaire sur l'évolution future des marchés d'actions et d'obligations, principalement en actions et accessoirement en obligations (70/30). Ce portefeuille bien diversifié met l'accent sur une large répartition internationale et sectorielle des actions. La répartition entre actions et obligations peut varier en fonction des perspectives des marchés financiers. En outre, les variations de cours du compartiment peuvent également être limitées en prenant temporairement des positions en cash au sein du portefeuille.

Pour plus d'informations sur vos investissements, vous pouvez vous adresser à votre conseiller financier.

Bach

Évolution des cours



● obligations en euro	30,91 %
● cash	28,89 %
● actions zone euro	12,01 %
● actions européennes hors zone euro	10,04 %
● autres actions	6,18 %
● actions américaines	5,22 %
● obligations en dollar	4,35 %
● autres obligations	2,39 %

Répartition du portefeuille

Obligations	37,65 %
Actions	33,46 %
Cours au 31-12-2014	EUR 3,59
Cours au 31-12-2013	EUR 3,42
Cours au 30-12-2011	EUR 3,18
Cours au 31-12-2009	EUR 3,18
Rendement act. 1 an	4,98 %
Rendement act. 3 ans	4,08 %
Rendement act. 5 ans	2,47 %

Répartition sectorielle

Finance	22,79 %
Biens de cons. cyclique	12,17 %
Soins de santé	11,99 %
Biens de cons. de base	11,22 %
Produits industriels	10,87 %
Informatique & Techn.	10,25 %
Matériaux	6,88 %
Énergie	6,82 %
Télécommunications	3,69 %
Services aux collectivités	3,31 %

Bartok

Évolution des cours



● obligations en euro	25,15 %
● actions zone euro	18,13 %
● actions européennes hors zone euro	17,07 %
● cash	13,65 %
● autres actions	9,91 %
● actions américaines	9,51 %
● obligations en dollar	4,28 %
● autres obligations	2,31 %

Répartition du portefeuille

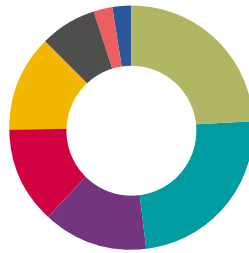
Obligations	31,74 %
Actions	54,61 %
Cours au 31-12-2014	EUR 3,44
Cours au 31-12-2013	EUR 3,22
Cours au 30-12-2011	EUR 2,91
Cours au 31-12-2009	EUR 2,92
Rendement act. 1 an	6,75 %
Rendement act. 3 ans	5,73 %
Rendement act. 5 ans	3,29 %

Répartition sectorielle

Finance	22,75 %
Biens de cons. cyclique	12,18 %
Soins de santé	11,98 %
Biens de cons. de base	11,23 %
Produits industriels	10,81 %
Informatique & Techn.	10,05 %
Énergie	6,90 %
Matériaux	6,90 %
Télécommunications	3,82 %
Services aux collectivités	3,38 %

Beethoven

Évolution des cours



● actions zone euro	24,29 %
● actions européennes hors zone euro	23,91 %
● actions américaines	13,76 %
● cash	12,99 %
● autres actions	12,66 %
● obligations en euro	7,58 %
● obligations en dollar	2,56 %
● autres obligations	2,25 %

Répartition du portefeuille

Obligations	12,39 %
Actions	74,62 %
Cours au 31-12-2014	EUR 3,14
Cours au 31-12-2013	EUR 2,94
Cours au 30-12-2011	EUR 2,58
Cours au 31-12-2009	EUR 2,65
Rendement act. 1 an	6,68 %
Rendement act. 3 ans	6,74 %
Rendement act. 5 ans	3,46 %

Répartition sectorielle

Finance	22,73 %
Biens de cons. cyclique	12,19 %
Soins de santé	11,99 %
Biens de cons. de base	11,26 %
Produits industriels	10,82 %
Informatique & Techn.	10,02 %
Matériaux	6,91 %
Énergie	6,90 %
Télécommunications	3,81 %
Services aux collectivités	3,37 %

Vos (petits-)enfants comme bénéficiaires de votre assurance-vie

Les assurances-vie sont un instrument idéal dans le cadre de la planification successorale. Grâce à la clause bénéficiaire, vous pouvez faire en sorte, en cas de décès, que la valeur de votre contrat revienne à (une) certaine(s) personne(s). Nous examinons ici le cas de figure où vos petits-enfants sont les bénéficiaires du contrat.

Vous voulez qu'après votre décès, votre patrimoine soit transmis aux personnes que vous avez choisies. Une assurance-vie constitue alors une solution idéale. Vous pouvez favoriser certaines personnes et donc déroger aux règles légales en matière de succession.

Une piste intéressante est donc de mentionner les (petits-)enfants dans la clause bénéficiaire afin de limiter les droits de succession.

Clause bénéficiaire

On a souvent tendance à désigner le partenaire comme seul bénéficiaire en cas de décès, pour que celui-ci ne manque de rien. Or, le conjoint survivant dispose généralement d'un patrimoine suffisamment élevé pour vivre confortablement. De plus, il est tenu de payer des droits de succession considérables sur le capital versé, surtout si ce dernier est important. En effet, plus le patrimoine est conséquent, plus les droits de succession sont élevés. Et plus tard, les enfants devront peut-être à nouveau payer des droits de succession une fois le conjoint survivant décédé, à savoir sur le capital de l'assurance qui se trouve encore dans la succession. En désignant « votre conjoint ou partenaire cohabitant (légal) et les enfants » ou « les enfants » comme bénéficiaires, vous faites en sorte que le capital payé soit distribué entre plusieurs personnes, ce qui fait baisser les droits de succession.

CONSEIL

La clause bénéficiaire doit être formulée correctement, de sorte que chaque petit-enfant reçoive le patrimoine qui lui est destiné.

Si votre partenaire ou vos enfants sont déjà désignés comme bénéficiaires dans votre contrat actuel, vous pouvez toujours modifier cette clause en faveur de vos petits-enfants.

Les assurances-vie sont un instrument idéal pour la transmission de votre patrimoine en cas de décès. Elles permettent en outre de réduire sensiblement les droits de succession si les petits-enfants sont aussi directement désignés comme bénéficiaires dans le contrat.

Vous sautez une génération

Une autre option consiste à désigner directement les petits-enfants comme bénéficiaires. De cette manière, vous sautez une génération. Votre patrimoine est ainsi directement transmis (en partie) aux petits-enfants, ce qui permet aussi de réduire considérablement les droits de succession. Plus vos petits-enfants sont nombreux, plus l'économie est grande. Qui plus est, les enfants n'ont souvent pas besoin de ce capital, parce qu'ils disposent déjà eux-mêmes d'un patrimoine confortable.

En principe, la totalité du patrimoine ne peut pas être transmise aux petits-enfants. En effet, le conjoint et les enfants ont droit à une 'réserve légale', à moins qu'ils ne la réclament pas. Il s'agit d'une part de la succession définie par la loi. La hauteur de cette réserve dépend du nombre d'enfants. Par exemple, pour une veuve avec deux enfants, la réserve légale s'élève pour chaque enfant à un tiers en cas de décès de la veuve. Le tiers restant peut donc être transmis aux petits-enfants.

En chiffres

Marc, veuf et père de deux enfants, qui eux-mêmes ont chacun deux enfants, dispose uniquement d'un **patrimoine mobilier de 750 000 euros**. Si Marc **ne planifiait pas** sa succession, chaque enfant hériterait de 375 000 euros et paierait les montants suivants à titre de droits de succession :

- 53 250 euros par enfant en Région flamande, soit un total de 106 500 euros ;
- 56 250 euros par enfant en Région wallonne, donc un total de 112 500 euros ;
- 53 300 euros par enfant en Région bruxelloise, donc un total de 110 600 euros.

Ce qui au total revient à respectivement 14,2 %, 15 % et 14,7 % de la succession.

Imaginons à présent que les petits-enfants aient aussi été désignés comme **bénéficiaires de l'assurance-vie et perçoivent chacun 62 500 euros**. La situation fiscale sera alors tout autre :

	Droits de succession/ enfant	Droits de succession/ petit-enfant	Total des droits de succession	% des droits de succession par rapport à la succession
Région flamande	19 500 euros	2 625 euros	49 500 euros	6,6 %
Région wallonne	26 250 euros	3 000 euros	64 500 euros	8,6 %
Région bruxelloise	25 300 euros	2 500 euros	60 600 euros	8,1 %

Citons par ailleurs un avantage fiscal supplémentaire : le montant directement transmis aux petits-enfants en sautant une génération n'est plus soumis à des droits de succession lors du décès du parent propre.